



Attribution voiture de fonction

Par Marcel426

Bonjour

J'ai une problématique à vous exposer.

Je suis commercial et j'ai été démarché par une entreprise.

Lors de la nego, le patron m'a dit que j'aurai une voiture de fonction après 6mois (période d'essai, j'avais déjà une voiture de fonction dans mon précédent job).

J'ai donc changé de travail étant donné les échanges mails.

Sur la promesse d'embauche, il n'était pas indiqué la voiture, uniquement dans les mails de nego précédent.

Lors du contrat, il était indiqué avant de frais étant donné la phase de formation.

Or, une fois celle-ci terminé, le patron ne souhaite plus d'attribuer celle-ci, et ne pas compenser par une « indemnité » financière.

Est il dans son droit? Il était bien écrit dans nos échanges mail la date de la voiture , le modèle suivant barème urssaf.

Que puis je faire? Quels sont les recours?

Merci

Par kang74

Bonjour

Soit vos mails ont la forme d'une promesse d'embauche, valent contrat et font foi .

Soit ils ne le sont pas .

Ce qui fait foi, c'est le contrat, que vous avez eu la liberté de lire et que vous avez choisi de signer .

Lors du contrat, il était indiqué avant de frais étant donné la phase de formation.

??

Je ne comprends pas .

Si vous n'avez pas de clause de dédit de formation, vous pouvez chercher ailleurs .

Par Isadore

Bonjour,

Les échanges lors d'une négociation n'engagent pas les parties. Si vous avez accepté une promesse d'embauche qui ne mentionne pas de voiture de fonction, on peut en déduire que vous y avez renoncé après les premières négociations.

Votre phrase à propos du contrat est incompréhensible... mais c'est lui qui en dernier ressort fixe les obligations des parties. Si vous avez signé un contrat qui ne prévoit pas l'attribution d'une voiture de fonction...